



Entraide et Solidarité AF 447

Maison des Associations, BAL 91

22 rue Deparcieux 75014 Paris

Tél. : +33 6 10 88 31 82

Association Loi 1901 (Siret : 517 490 728 00014 - APE : 9499Z)

Déclaration Préfecture de Police : W751201624

Décret J.O. : JUSA0926996A

Courriel : Entraide@asso-af447.fr - Site Web : www.asso-af447.fr

Président : Robert Soulas

Compte-rendu du Conseil d'Administration du 18/02/2012

- Lieu : 22 rue Deparcieux 75014 Paris (Maison des Associations du 14^{ème}) à 14h00
- Etaient présents :
 - Membre du CA : Robert Soulas ; Danièle Lamy ; Philippe Linguet, Laurent Lamy ; Françoise Fouquet ; Stéphane Declerck, Claude Declerck, Ophélie Toulliou, Farida Salemkour, Samira Zerkane
- Etaient invités des représentants de l'association des familles de victimes de l'accident de Charm El Cheikh :
 - Mr. Claude Fouchard, président.
 - Mme Isabelle Manson, secrétaire
 - M. Daniel Vialet, responsable de la commission technique

1- Allocution de M. Claude Fouchard, président de l'association de l'accident de Charm el Cheikh :

Dans le prolongement de notre rencontre du 20 janvier dernier avec ECHO, M. Fouchard souhaite exposer, aux membres du CA présents, la situation de son association :

L'association de l'accident de Charm el Cheikh compte 300 adhérents au total.

Les adhésions ne sont pas renouvelées annuellement ; l'association a décidé de garder 2 listes : une liste mentionnant les adhérents à jour de leurs cotisations et une autre liste indiquant les membres qui ne renouvellent pas leurs adhésions.

Monsieur Fouchard et Madame Manson expriment la souffrance dans laquelle certaines familles de victimes vivent encore le drame : « *certaines personnes vivent la douleur heure par heure* » ; *d'autres, « préfèrent passer à autre chose »* ; Monsieur Fouchard fait remarquer l'importance de continuer les rencontres « anniversaire du crash » ayant lieu tous les 3 janvier depuis 2004.

Concernant le mode de communication qu'utilise l'association, il existe un site web : « effassage touriste 504 » et une page facebook informant de temps à autre des évolutions du dossier pénal. L'époux de Madame Manson diffuse par courriel un communiqué de presse à une trentaine d'adhérents.

Robert exprime le problème de communication que rencontre notre association avec l'ensemble des avocats. Monsieur Fouchard confirme avoir rencontré la même difficulté.

Question de Robert :

« Pour défendre vos intérêts, avez-vous sollicité un collectif d'avocats ou chaque famille a-t-elle mandaté son propre avocat ? »

Réponse de monsieur Fouchard :

« Les avocats sont venus vers nous, ils étaient à l'affût ! Au début 25 cabinets d'avocats se sont présentés à nous ; notre association a signé avec un collectif représentant 15 cabinets, aujourd'hui, seulement 5 avocats travaillent sur notre dossier ».

La procédure judiciaire de l'association de Charm el Cheikh se déroule à Bobigny. Le « pénal » est toujours en cours : « *La JDI fait bien son travail mais n'a pas les moyens....* », fait remarquer Monsieur Fouchard.

Le dossier est assujéti à la convention de Varsovie et non pas celle de Montréal. Les indemnisations sont 2,5 fois supérieures à celles accordées par les tribunaux français.

Trois bureaux d'enquêtes de 3 pays différents ont travaillé sur cet accident :

- La France avec le BEA
- Les Etats-Unis avec le NTSB (National Transportation Safety Board)
- L'Egypte

Résultats : *« des conclusions complètement contradictoires et non satisfaisantes pour les familles des victimes ».*

Le CVR n'a pas été remis et l'Egypte a refusé toutes copies. Seulement 6 secondes du CVR ont été partagées avec le BEA.

De grosses erreurs dans le dossier ont été identifiées, le rapport étant très critiquable, une nouvelle expertise a été demandée par les avocats de l'association. 6 ans plus tard, l'équipe de l'expert Mr Favet a repris le dossier technique...

Les familles de victimes de l'accident de Charm El Cheikh regrettent que trois juges d'Instruction se sont succéder pour instruire le dossier pénal .

Considérant que la période pré-électorale est propice à une action commune des associations de victimes d'accidents aériens, la discussion qui a suivi l'exposé de Monsieur Fouchard a permis de valider un projet commun d'actions et de communication vers les médias.

L'ensemble des membres du CA présent ce jour a confirmé le projet inter-associations.

Les objectifs étant :

- D'alerter les autorités françaises sur la colère et l'indignation des associations des familles de victimes d'accidents aériens
- De contribuer à l'amélioration de la sécurité aérienne

- De rendre la justice plus rapidement.

Robert propose de rédiger un courrier présentant le projet aux associations des accidents suivants :

- Accident de Charm El Cheikh – Président : Claude Fouchard
- Accident de Phucket – Présidente : Marie-Josée Gambu
- Accident de Machiques/Vénézuéla – Président : Olivier Berisson
- Accident Air Moorea – Président : Nikolas Fourreau
- Accident Mont Saint Odile – Président : Alvaro Rendon
- Accident de La Yeménia – Président : Mohamed Ahmed

Afin de mener à bien ce projet, Monsieur Fouchard propose la collaboration de Monsieur Henri Marnet Cornus en raison de sa connaissance approfondie des problèmes de sécurité aérienne et de la qualité de ses analyses. En cas d'acceptation, Henri Marnet Cornus devra préciser la mission qu'il pourrait assurer dans ce projet inter-associations.

Danièle suggère une « lettre ouverte » à destination des différents candidats à l'élection présidentielle.

Laurent propose de reprendre contact avec la députée Odile Saugues.

2- Tour de table :

Prise de parole des différents intervenants.

L'objectif de ce tour de table étant de permettre aux membres du CA un moment d'échange et de partage.

Chaque membre du CA a pu exprimer à titre personnel son ressenti, ses attentes ainsi que ses objectifs vis-à-vis de l'association.

3- Points adhérents et Trésorerie :

115 renouvellements d'adhésion au 18/02/2012
+ 21 nouveaux adhérents au 18/02/2012

136 adhérents ont réglé leurs cotisations dont 9 membres « amis ».

L'association compte 305 adhérents.

4 - Date du prochain CA

Prochain CA : **21/04/2012** à 14h00 à la Maison des associations du 14^{ème}.

5- CR d'activités du mois de décembre / janvier : info

- Remboursement de frais d'obsèques : un seul retour d'information d'une famille. Les contentieux connus de l'association sont donc au nombre de 3.

- On ignore si des problèmes identiques sont survenus et s'ils ont été transférés aux avocats comme l'avait suggéré l'Association.
- Une lettre de remarques a été adressée aux avocats du collectif relativement à la convention d'honoraires.
- Réunion à Berlin le 28 janvier à l'université aéronautique avec le Pr Huettig.
- Diffusion pour approbation et commentaires du premier rapport technique de Robert. Ce rapport a été diffusé aux avocats et servira de base à la rédaction de demandes d'actes auprès des juges d'Instruction.
- Une famille s'est heurtée à un refus de l'assureur d'Air France, AXA, pour une demande de 10 séances supplémentaires dans le cadre d'un soutien psychologique. Le coût de ces séances supplémentaires a été intégré dans le dossier indemnitaire par son avocat. Cette famille remercie l'association pour son intervention.
- Par ailleurs, l'association a obtenu qu'AXA Assistance prenne en charge les frais de gravure sur le monument funéraire pour un conjoint non identifié.

6- Etude de la proposition de convention d'honoraires Association - avocats

En question préalable, le CA a décidé qu'il était indispensable d'établir une convention avec le collectif d'avocats.

Une interruption du contrat « tacite » qui nous lie au collectif d'avocats depuis fin 2009 générerait des conséquences financières non négligeables. Il est donc indispensable de finaliser cette convention d'honoraires.

La première proposition de convention n'a pas reçu notre agrément. Nous avons donc adressé une lettre de remarques et commentaires au collectif d'avocats. Leur réponse n'a pas permis une avancée du dossier.

Plusieurs propositions de modifications ont été apportées durant la réunion du CA.

Danièle, Françoise, Stéphane et Robert proposeront une nouvelle version de la convention d'honoraires aux avocats du collectif.

Il paraît souhaitable que cette nouvelle mouture soit discutée lors d'une réunion Association/Avocats afin que les points de divergence soient explicités dans un souci de mutuelle compréhension.

Les points 7, 8, 9 et 10 n'ont pas été traités par manque de temps, nos hôtes nous demandant d'interrompre la réunion pour 18h00.

Ils seront traités lors du prochain CA. Pour rappel, le détail des points non abordés :

7- Projet de communication sur les indemnités : vote.

La fin du mois verra paraître-il une réunion importante entre le juge civil et les avocats au sujet des indemnités. Est-ce une opportunité de communiquer ? Est-ce un sujet que nous pourrions intégrer dans la démarche collective avec d'autres associations ?

Remarque : outre le fait de la disparité des cas indemnitaires, il est à signaler que nous manquons totalement d'information de la part des adhérents sur ce sujet, le collectif étant peu loquace.

8- Rapport technique : info

CR de Laurent sur le colloque du 28 novembre dernier : les pilotes face à l'imprévu.

Point de situation technique de Robert avec commentaires. Une petite vidéo explicative est prévue.

CR succinct de la réunion de Berlin.

PJ : Lettre de M. Fouchard

Lettre des avocats

9- Traces : livre à la mémoire des passagers de l'AF447

Point de situation de Françoise.

Pour exemple : liens Web de Paris Match :

<http://www.parismatch.com/Actu-Match/Societe/Photos/Les-disparus-du-vol-AF447-deuxieme-partie/>

<http://www.parismatch.com/Actu-Match/Societe/Photos/Les-disparus-du-vol-AF447/>
et aussi,

Hommage américain : http://www.dailymotion.com/video/x9jnzc_liste-passagers-447-air-france-homm_news

10- Questions diverses

Samira Zerkane
Secrétaire Adjointe

Robert Soulas
Président